

Questions orales

L'hon. Francis Fox (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, j'aimerais d'abord faire une remarque d'ordre général. Étant donné que cette question a été renvoyée de tous les coins de la Chambre depuis quelques jours et comme un certain nombre de personnes ont fait allusion à une liste noire, je dirai que pour ce qui est d'une liste noire, dans le sens où cette expression est généralement entendue, il n'existe rien de tel actuellement, et je n'ai pas non plus été en mesure d'en déceler l'existence par le passé.

Les dossiers de mon ministère pour la période mentionnée hier par le député indiquent effectivement qu'on soupçonnait à cette époque certains fonctionnaires de divulguer délibérément des renseignements gouvernementaux confidentiels sans autorisation. Les noms de ces employés ont été communiqués aux ministres chargés des ministères et des organismes intéressés . . .

Une voix: La voilà la liste noire!

M. Fox: . . . et le solliciteur général leur a demandé de faire en sorte que ces fonctionnaires soient pleinement informés de leurs responsabilités en ce qui concerne les précautions qu'ils doivent prendre touchant les renseignements secrets du gouvernement. Dès lors, il appartenait à chaque service d'exercer son propre jugement relativement à ces recommandations, les questions de sécurité étant du ressort du gouvernement.

J'ajouterais que ces renseignements furent communiqués avec la plus grande discrétion, de façon à ne pas nuire à la réputation des personnes mises en cause.

Des voix: Bravo!

LES DONNÉES AYANT SERVI À LA COMPILATION DE LA LISTE NOIRE

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): La seule expression que j'ai entendue à la Chambre pour désigner cette liste, c'est celle de liste de l'opposition extra-parlementaire. J'aimerais demander au ministre si des divergences d'opinions, d'idéologie ou de classement des valeurs justifient le fait que le gouvernement agisse de façon discriminatoire en faisant circuler cette liste, lui qui prônait une société juste, et si nous pourrions obtenir quelques renseignements sur les raisons et les motifs de ceux qui ont établi la liste et sur leur rôle. Qui, en dernier ressort, est responsable d'avoir fait circuler cette liste, est-ce le solliciteur général d'alors?

● (1440)

L'hon. Francis Fox (solliciteur général): Je dois bien sûr préciser, en réponse à la première partie de la question, soit la discrimination, qu'il n'a jamais été établie de liste où figureraient les noms de personnes qui ne partageaient pas entièrement les opinions du gouvernement actuel. La liste qui aurait été établie et à laquelle le député a fait allusion était fondée sur les renseignements essentiels dont j'ai fait mention dans la

[M. MacKay.]

première partie de ma réponse à la première question du député.

* * *

LA MAIN-D'ŒUVRE

L'ANNULATION POSSIBLE PAR LE QUÉBEC DES ENTENTES RELATIVES À LA FORMATION ET À LA MOBILITÉ—LES MESURES ENVISAGÉES

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais adresser une question au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Sachant d'une part qu'il déplore le fait que le ministre de l'Immigration du Québec a supprimé les cours de langue anglaise offerts par le gouvernement fédéral aux immigrants dans les centres d'immigration et qu'il entend rencontrer son homologue provincial afin de connaître l'évolution de la situation et les objectifs visés et, d'autre part, qu'il existe d'autres programmes ayant trait à la main-d'œuvre et dont l'application relève de la compétence du ministre provincial, comme les conventions sur l'évaluation, sur la mobilité et les subventions aux programmes de formation professionnelle des adultes, programmes qui exigent en outre l'application de certains accords par le gouvernement fédéral et, à l'heure actuelle en particulier, par le Québec, le ministre a-t-il appris de la part de son homologue provincial les intentions du gouvernement de Québec en ce qui concerne ces programmes, sachant qu'ils sont fondés sur l'égalité des chances.

L'hon. Jack Cullen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Non, monsieur l'Orateur, sauf en ce qui concerne l'annulation des cours d'anglais donnés aux immigrants, il n'y a eu aucun autre échange à cet égard.

M. Alexander: Monsieur l'Orateur, étant donné l'importance de cette décision et puisque le ministre songe à s'entretenir avec le ministre provincial responsable de l'immigration, voudrait-il profiter de l'occasion pour rencontrer le ministre de la main-d'œuvre, s'il en existe un dans la province de Québec, afin de se faire une idée des intentions que nourrit ce gouvernement à l'égard des ententes fédérales-provinciales, et aurait-il l'obligeance de faire part de ses constatations à la Chambre?

M. Cullen: Il existe dans chaque province un comité des besoins de main-d'œuvre et le comité fédéral-provincial de la main-d'œuvre doit se réunir d'ici une dizaine de jours. Les entretiens se dérouleront au niveau des fonctionnaires et peut-être que certaines suggestions vont s'ensuivre. Sauf erreur, monsieur Couture a mentionné la possibilité de doubler les crédits affectés à l'enseignement du français aux immigrants, mais étant donné le ralentissement de l'immigration, cela ne paraît pas sûr. Mais je pense que le comité fédéral-provincial devra examiner toutes ces questions qui auront sans doute été étudiées avant que je rencontre mon homologue québécois.